



VIA PRÉVENTION

Transport de marchandises

# Sécurité du camionneur — Initiation à la prévention

## Plan de cours — Formation

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

*« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »*

*Le contenu de cette formation est en conformité avec la législation actuelle sur la santé et la sécurité du travail.*

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

## CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

### **Pour l'entreprise (session en entreprise)**

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local et les équipements requis pour la session de formation

### **Pour le participant ou la participante**

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

## CLIENTÈLE VISÉE

Les conducteurs.trices de véhicules lourds d'entreprises de transport. La formation s'adresse à des groupes de travailleurs.euses, à des représentants.tes de comité santé-sécurité et à des gestionnaires de flottes de camion.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Promouvoir la prévention des accidents du travail chez les camionneurs.euses

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET CONTENU DU COURS

1. Connaître les droits et obligations du camionneur.euse :
  - Rôle de l'employeur et du travailleur ou de la travailleuse
  - Statistiques d'accidents du travail
  - Comprendre comment survient un accident du travail
  - Droit de refus
2. Identifier les situations à risques hors route :
  - Autour du véhicule (ronde de sécurité, arrimage, déneigement, attelage, etc.)
  - Chez les clients (les chariots élévateurs, quai de chargement, etc.)
  - L'utilisation et la manutention de marchandises (manutention manuelle, équipements de manutention, matières dangereuses, etc.)
  - Autres situations (distractions, fatigue, alcool et drogues, alimentation, etc.)
3. Connaître les moyens de prévention à prendre lors de situations à risques

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et échanges, présentation multimédia et de vidéos, exercices en équipe et collectifs.

## MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS.TES

- Feuille d'exercices
- Aide-mémoires

## ÉVALUATION

Les participants.tes seront amenés.ées, en équipe, à créer une situation dangereuse, à identifier les causes de l'événement, à proposer des mesures correctrices et à déterminer le mode de résolution de problème alternatif.

## DURÉE

4 heures de contenu théorique

## NOMBRE DE PARTICIPANTS.TES PAR SESSION

4 à 15 participants.tes

## TARIF PAR SESSION

Tarif membre		Tarif non-membre	
Présentiel	200,00 \$	Présentiel	600,00 \$
Zoom	100,00 \$	Zoom	300,00 \$

## ATTESTATION

Après la formation, Via Prévention enverra par courriel, à l'employeur, une attestation de formation en format PDF au nom de chaque participant et de chaque participante.

Sur demande, Via Prévention peut expédier des attestations imprimées en format 8,5" x 11" (frais d'impression et d'expédition applicables).